



PILOTE(S) DE L'ACTION : ARS, Le RIF, CidB, Bruitparif
POUR EN SAVOIR PLUS : <https://bit.ly/prse3idf42>

Indicateurs de résultat

Nombre d'établissements ayant organisé des actions de sensibilisation de leurs élèves au cours de la période du PRSE 3 parmi l'ensemble des collèges d'Île-de-France
[R42a] (275/229)

Nombre d'élèves (écoles primaires, collèges, lycées) ayant suivi une action de sensibilisation au cours de la période du PRSE 3 par rapport à celui prévu
[R42b] (58 841/ 50 000)

ENJEUX :

L'usage fréquent et intensif d'écoute de musique amplifiée avec un casque ou des écouteurs peut provoquer une atteinte de l'audition parfois irréversible. 3/4 des 15-30 ans ont déjà été sujets à des bourdonnements ou des sifflements dans les oreilles, 89% d'entre eux étant de grands adeptes de musique écoutée avec un casque audio ou des écouteurs et 10 % ne baissant jamais le volume.

Les rapports médicaux et enquêtes épidémiologiques publiées depuis 15 ans démontrent que les publics de concerts et les musiciens sont exposés à des niveaux sonores pouvant entraîner fatigue et destruction des cellules ciliées, responsables de la transmission des vibrations jusqu'au cerveau, se traduisant par des lésions irréversibles du système auditif.

Face à des pratiques d'écoute largement plébiscitées par les jeunes, et en raison du caractère irréversible de la plupart des pathologies auditives, la prévention est un axe essentiel des actions de lutte contre les risques liés aux surexpositions sonores (sensibilisation, information et formation).

OBJECTIFS :

L'objectif principal est de faire évoluer les habitudes d'écoute et de pratique de la musique des jeunes franciliens afin de réduire les comportements à risque pour leur santé auditive.

Les objectifs opérationnels sont les suivants :

- Cartographier les acteurs, outils et actions de prévention existants en Île-de-France ;
- Promouvoir un recueil des données de comportement et de pratiques disponibles ;
- Renforcer la coordination des acteurs, notamment les acteurs de la santé et de l'enseignement de la musique, de manière à améliorer la cohérence, l'efficacité, la couverture régionale et la visibilité des actions menées dans le domaine ;

Agir par des actions de formation de relais et de prévention auprès des publics plus vulnérables du fait de leur environnement quotidien (élèves en lycée professionnel, apprentis, musiciens) ou de leur âge (enfants en école primaire, pré-adolescents et adolescents).

SOUS-ACTIONS :

- 1. Cartographier les actions de prévention des nuisances sonores**
- 2. Recueillir les habitudes et les pratiques d'écoute musicale des jeunes**
- 3. Organiser le réseau des acteurs de prévention des nuisances sonores**
- 4. Informer et former des relais pour la prévention auprès des jeunes**
- 5. Mener des interventions de prévention destinées aux jeunes**